



HAUTE REPRÉSENTATION BELGE POUR LA POLITIQUE SPATIALE

MISSION STATEMENT

Défendre les intérêts belges dans les enceintes internationales qui traitent de politique spatiale ; y conduire la délégation belge.⁽¹⁾

Missions

1. Assurer la cohérence de la position belge dans les enceintes internationales qui traitent de l'Espace, particulièrement au sein des instances de l'Agence spatiale européenne et de celles de l'Union européenne.
2. Veiller à l'optimisation des retours scientifiques, technologiques et industriels de la participation belge à des programmes ou projets ayant trait à l'Espace.
3. Apporter un soutien aux administrations et institutions publiques des divers niveaux de pouvoir qui sont concernées par le développement ou l'utilisation des techniques spatiales ; établir et tenir à jour l'inventaire des besoins et des priorités en matière d'outils spatiaux (satellites, applications, services, informations) nécessaires ou utiles à la définition et à l'exécution des politiques publiques.
4. Accompagner au plan belge l'insertion de la dimension "sécurité" dans la politique spatiale européenne.
5. Participer au développement de la communication autour des enjeux, défis et retombées de la politique spatiale belge.

⁽¹⁾ Voir A.R. 08.04.03 – M.B. 28.04.03